

DÉPARTEMENT	République Française
De l'YONNE	Commune du Val d'Ocre - 89110
Membres en exercice 19	L'an deux-mille-vingt-deux, le 17 juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente à Saint-Aubin-Château-Neuf, sous la présidence de Bernard Curnier, maire du Val d'Ocre.
Présents 10	Sont présent.e.s : Bernard Curnier, Bernard Duval, Michel Fonfria, Aurélie Jaluzot, Patrice Lagrange, Jean-Claude Pokrywa, Françoise Richez, Stéphane Rouet, Fabrice Salin, Micheline Veillard.
Votants 17	Représenté.e.s : Aurélie Busset (par F. Salin), Aurore Luquin (M Fonfria), Patricia Guttadoro (M. Veillard), Marie-Agnès Corbin (J-C. Pokrywa), Karen Delin (A. Jaluzot), Jean-Hugues Motard (S. Rouet), Laurence Terraz (B. Duval). Non représentés : Pierre Valprémit, Pascal Robelot.

Désignation du secrétaire de séance : Stéphane Rouet.

10 conseillers présents à cette séance du conseil municipal et 7 conseillers représentés.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Point 7 : Dernière prolongation du protocole de mise à disposition du multicommerce

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2022

Le compte rendu de la séance du 8 avril 2022 n'appelant aucune remarque de la part des membres du conseil, il est approuvé.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

2. Adhésion de la commune du Val d'Ocre au « Pacte du territoire » 2022-2027

Le « Pacte de territoire » est l'évolution du système de subvention « Villages de l'Yonne », du département de l'Yonne. Ce nouveau dispositif va permettre une meilleure répartition des subventions sur les territoires.

L'adhésion de principe de toutes les communes de chaque EPCI est nécessaire.

Le dispositif actuel « Village de l'Yonne », permet à chaque commune d'obtenir une subvention annuelle de 10% à 30% pour un engagement maximum de 30k€. En 2021, nous avons obtenu 3 837€, pour la réfection de la route de Fumerault.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

3. Finalisation cession/échange chemin de Bignon

Le notaire en charge de l'acte demande une nouvelle délibération complémentaire.

Rappel :

- en 2019, la commune a procédé à l'échange d'un chemin (Chemin de St Aubin à la Racine 380m²) traversant une propriété privée contre une portion de parcelle (530m²). Cette portion de parcelle sert à reconstituer la continuité du chemin cédé.
- Les frais inhérents à cette opération sont à la charge du bénéficiaire.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 17

4. Rachat du lavoir du Lampy par la commune du Val d'Ocre

Après un tour de table où chaque conseiller a donné son avis, le conseil a décidé de prolonger le protocole pour une dernière période de 2 mois, soit du 1^{er} juillet au 31 août 2022.

Vote : Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 16

Pour un conseiller, un arrêt de notre collaboration au 30 juin serait justifié, au regard de plusieurs points actés dans la convention et non réalisés par M. Beaudeau à ce jour (en particulier la procédure pour réouverture du débit de tabac).

8. Informations et questions diverses

- Stéphane Rouet, propose qu'un groupe de travail se réunisse, afin d'accompagner le nouveau recrutement pour le multicommerce.

- Françoise Richez expose le nouveau planning de parution du Fil et du Flash de l'Ocre :

- 2 Fil de l'Ocre par an : mi-octobre et mi-avril, pour faire le récit des événements déroulés. Ces deux numéros seront richement illustrés.
- 6 ou 7 Flash de l'Ocre par an, dont la réalisation nécessite que quelques jours, pour annoncer les événements à venir.

La séance est levée à 20h15.

